

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Décision n°2025-265 : 1res Rencontres du Réseau vélo et marche Mandat spécial et frais de déplacement de Monsieur Nicolas MERCAT

1 DOCUMENT - Publié le 03 septembre 2025

DÉCISION
n° 2025-265
Délibérée le : 03/09/2025
Version : 1/1
Date de : 03/09/2025

ADMINISTRATIVE
Sur la proposition de Monsieur le maire et conseiller
Mandat spécial et frais de déplacement de Monsieur Nicolas MERCAT

Le Président de Grand Lac,

- Monsieur le Maire garde ses rôles au sein des instances territoriales, en conformité l'article L. 2191-16,
- Tous les débats tenus en date du 20 juillet 2025, de 20 octobre 2025, du 10 juillet 2025, le 27 juillet 2025, 10/07/2025 et du 30 juillet 2025 débouchant sur l'adoption ou l'abstention pour l'avalisation des délibérations de Monsieur MERCAT sont mis à la disposition des personnes en charge dans l'ordre de débat et d'affichage.

Constatant l'avis de Monsieur Nicolas MERCAT délégué au conseil communautaire de Grand Lac à la réunion découlant des travaux et débats de l'Assemblée des personnes déléguées de l'entité ville et marche, qui se tiennent du mercredi 19 octobre 2025 à vendredi 21 octobre 2025 à Armentières,

DÉCISIO :

ARTICLE 1 : MANDAT SPÉCIAL

DU SOUSCI : un mandat spécial à Monsieur Nicolas MERCAT pour ce rendre aux premières Rencontres du Réseau vélo et marche, ces en débordant du mercredi 19 octobre au vendredi 21 octobre 2025 à Armentières.

Le présent avis décligne par Monsieur Lac que tous les frais de déplacement et de logement sont entièrement versés effectuée :

- sous les frais de transport (TTC 17,0000 et 27,0000) et les frais d'hébergement à l'avenement de la prestation d'un état de fait ou pris en charge dans l'ordre de Décrit 1,
- pour les frais d'hôtel et de repas et autres frais de déplacement (voiture, permis de stationnement, frais d'entretien, indemnités kilométriques), tel préambule d'un état de fait et fonctionnement selon le facturier en vigueur dans les conventions horaires ;

ARTICLE 2 : NOTES D'ORDRE

Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- Monsieur le 1er adjoint au Maire,
- Mme le Recenseur,
- Monsieur MERCAT



DEC_2025-265.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 177.4 KO)

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2026/decision-n2025-265-1res-rencontres-du-reseau-velo-et-marche-mandat-special-et-frais-de-deplacement-de-monsieur-nicolas-mercatt-44134?>



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.